|  |
| --- |
| **BTS Services informatiques aux organisations SESSION 2024**  **ANNEXE 8-2 : Modèle de fiche de contrôle de conformité pour l’épreuve**  **Épreuve E4 – Support et mise à disposition de services informatiques** |

|  |  |
| --- | --- |
| **CONTRÔLE DE CONFORMITÉ** | |
| **Nom et prénom :** | **N° candidat :** |
| Conformément à l’arrêté du 22 juillet 2008 (B0 n° 32 du 28 août 2008) fixant définition et conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur dont *l’annexe I* définissant le contrôle de conformité du dossier support d’épreuve, une commission de contrôle a été chargée d’apprécier la conformité des dossiers des candidats.  Après vérification, votre candidature ne peut être retenue pour le(s) motif(s) ci-dessous :  absence de dossier ;  dépôt du dossier au-delà de la date fixée par les autorités académiques ;  durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;  attestations de stage ou certificat(s) de travail non présentes ou non signés par les personnes habilitées à cet effet. Afin de pouvoir vous présenter à l’épreuve, vous êtes prié(e) de transmettre la ou les attestations de stage ou certificats de travail signés par les personnes habilitées à cet effet.  Sans régularisation de votre part, vous ne pourrez pas être interrogé(e), la note « non valide » (NV) vous sera attribuée pour l’épreuve et le diplôme ne pourra vous être délivré.  Vous ne pourrez pas être interrogé(e), la note « non valide » (NV) vous sera  attribuée pour l’épreuve et le diplôme ne pourra vous être délivré.  Date du contrôle : Visa : | |
|  | |